

**Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au caractère provisoire de certaines rues piétonnes.**

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

A la fin du printemps, le Collège a décidé de fermer certaines rues pour les transformer provisoirement en rues piétonnes afin de libérer plus d'espace pour les piétons ou pour pouvoir profiter de terrasses de café plus étendues en cette période de « Covid ». Maintenant l'été est terminé, il est donc plus que temps de rendre ces rues à la circulation. J'ose espérer que le Collège n'a pas décidé, sans concertation, de prolonger définitivement ce caractère provisoire. Je songe ici plus particulièrement à la Place de la Vaillance entre la rue du Chapitre et la rue d'Aumale et la digue du Canal entre la rue Gouverneur Nens et la rue des Bassins.

F. CARLIER donne les éléments supplémentaires suivants :

F. CARLIER geeft de volgende bijkomende elementen :

J'ai l'impression que la « Covid » a bon dos pour procéder à des aménagements intempestifs sans demander l'avis de la population, présenter cela comme un test pour enfin l'implanter définitivement. Pouvez-vous me dire quand nous allons rétablir la circulation automobile normale dans ces rues ?

Madame l'échevine MULLER-HUBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MULLER-HUBSCH geeft lezing van de volgende antwoord :

Dans le contexte de la crise sanitaire, le Collège a pris la décision de soutenir le plus possible le commerce local, les restaurants et les cafés. Il a également été décidé d'aménager des terrasses, qui ont été construites à différents endroits de la commune. L'objectif est de donner le plus d'espace possible aux visiteurs des cafés et des restaurants.

Comme vous l'avez certainement remarqué, cette crise sanitaire n'est pas terminée et le Collège continuera à soutenir les commerçants, bars, cafés et restaurants. Après une enquête menée dans les cafés et bars de la place de la Vaillance, la nouvelle création de toute une zone en terrasses a été un grand succès. La nouvelle zone a contribué à l'amélioration de la situation économique et va être maintenue. Un rapport positif de la police et des services d'urgence était également donné. Il n'y a pas de raison de retirer aux cafés et bars locaux l'espoir d'attirer davantage de clients quand ils peuvent rouvrir après la crise.

Le projet au canal n'est pas un projet spécifique qui a été développé pendant la crise sanitaire. La restriction de la circulation a été décidée par la région pour soutenir le projet "Hangar du Kanaal". Dans le cadre de ce projet, de nouvelles activités économiques seront développées dans le nouveau quartier de Biestebroek. Il est également prévu qu'au printemps 2021, les travaux du nouveau projet de construction "Key West" commencent et qu'à long terme, cette partie de la Digue du Canal soit de toute façon fermée à la circulation, comme le prévoit le PPAS Biestebroek.

F. CARLIER :

Je prends acte que le Collège a profité de la crise de la « Covid » pour piétonner définitivement la rue de la place de la Vaillance. Vous le savez comme moi, les cafés sont

fermés, c'est malheureux pour eux bien-sûr, mais les terrasses en hiver ne sont pas non plus fortement fréquentées. Cette théorie du fait accompli m'énerve, c'est cela que je ne supporte pas.